

ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 09/10/23)

LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS NATIONAL

1- À LA CHARGE DU MANDANT		Tarif T.T.C.**
Recherche et mise en place du locataire :		
Commercialisation, visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire		
(sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur.....		36,00 %
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Lot isolé		
Gestion administrative		
Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 500€ TTC		6,50 %
Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque partie		500,00 €
Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 500€ TTC		6,50 %
Gestion financière		
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)		25,00 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
■ par an et par immeuble géré : 1 lot.....		130,00 €
■ par lot complémentaire.....		5,00 €
Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire, déspecialisation		à la vacation horaire
Gestion technique		
Suivi des travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire
Visite patrimoniale avec rapport détaillé selon la superficie du local :		
■ 0 à 250 m ²		149,00 €
■ Au-delà de 251 m ² (au-delà d'une heure)		à la vacation horaire
Réalisation de la visite virtuelle 360°		50,00 €
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc...)		à la vacation horaire
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Immeuble Total		
Gestion Immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
■ Par trimestre et par immeuble géré : de 1 à 5 lots		130,00 €
■ Par trimestre et par immeuble géré : de 6 à 11 lots		190,00 €
■ Par trimestre et par immeuble géré : de 12 lots et plus		250,00 €
Faire établir état descriptif de division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres,		à la vacation horaire
HONORAIRES DE VACATION		
Vacation horaire		110 €/heure

2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire (sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur.....	36,00 %
Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement	
Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 500€ TTC.....	6,50 %
Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque partie.....	500,00 €
Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC)	
minimum de facturation 500€ TTC.....	6,50 %
Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, négociation d'une déspecialisation (minimum de facturation de 800 €TTC).....	à la vacation horaire
▪ Frais d'avis d'échéance mensuel	4,90 €
▪ Frais d'avis d'échéance trimestriel	9,90 €
▪ Frais pour traitement des loyers impayés	clause pénale

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.

. ** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.